

Formalités préalables à l'inscription à l'Ordre de Polynésie française

N° RPPS	N° national	Département d'inscription	N° attribué dans le dpt
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Madame, Monsieur,

Je soussigné (e) : Mme M.

Nom de naissance : Nom d'usage : Nom d'exercice :

Prénom : Date de naissance :/...../.....

Lieu de naissance :

Adresse personnelle :

Tél : Mail :

Vous demande de bien vouloir procéder à **ma radiation du tableau de l'Ordre** pour le motif suivant :

Je pars exercer en Polynésie française

Date de prise d'effet de radiation souhaitée :/...../.....

Nom de la structure et adresse de <u>ma dernière activité</u> :	Date de début	Date de fin
1-/...../...../...../.....
.....	Type d'activité* :	

*Préciser si salariée, hospitalière, PMI ou libérale.

Nom de la structure et adresse de <u>l'activité envisagée en Polynésie française</u> :	Date de début	Date de fin
2-/...../...../...../.....
.....	Type d'activité* :	

*Préciser si salariée, hospitalière, PMI ou libérale.

Je note bien que je peux à tout moment demander ma réinscription à l'Ordre, en adressant au Conseil national une demande d'inscription (documents accessibles sur le site de l'Ordre), 3 mois avant la reprise de mon activité.

Je note également avoir pris connaissance de la procédure à suivre concernant mon inscription en Polynésie française, **figurant au verso de ce document.**

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations figurant ci-dessus.

Signature :

Fait à : le :/...../.....

Tourner la page SVP

Procédure

Vous souhaitez exercer en Polynésie Française

1^{ère} étape

A réception de la demande, le Conseil national va vérifier :

- Que vous avez bien clôturé vos activités.
- **La date à laquelle vous souhaitez que votre radiation prenne effet.** Cette date ne peut être antérieure au jour de votre demande de radiation. Si dans le formulaire vous n'avez pas précisé la date de prise d'effet de sa radiation, dans ce cas la date enregistrée est celle de réception de votre demande de radiation.

Une fois ces vérifications faites, le Conseil national :

- Vous adresse un mail d'accusé de réception de la demande de radiation. Ce mail est accompagné de votre certificat de radiation. La date de prise d'effet de la radiation renseignée sur le certificat sera celle indiquée dans le formulaire ou à défaut la date de réception de votre demande de radiation.
- Adresse un mail d'information au conseil départemental duquel vous avez demandé votre radiation. Ce mail indique au conseil départemental qu'il doit acter de la radiation et l'inscrire dans un procès-verbal.
- Votre dossier au Conseil de l'Ordre des sages-femmes de Polynésie française, comportant la copie recto verso du présent document, la copie de votre certificat de radiation ainsi qu'un récapitulatif des informations relatives à votre situation professionnelle enregistrées dans nos fichiers.

2^{ème} étape

Vous devez prendre directement contact avec le Conseil de l'Ordre des sages-femmes de Polynésie française, en vue de votre inscription au tableau de l'Ordre de ce territoire (obligatoire pour exercer dans les TOM).

Conseil de l'Ordre des sages-femmes de Polynésie française

Présidente : Madame Matha WILLIAMS

BP 10596

98711 Paea

Polynésie française

Mail : cosfpf@gmail.com

3^{ème} étape

Dans le cas où vous souhaiteriez revenir exercer en France métropolitaine ou dans les DOM, il faudra vous radier du Conseil de l'Ordre des sages-femmes de Polynésie française puis vous inscrire dans le département de votre lieu d'exercice en adressant au Conseil national, 3 mois avant le début de votre nouvelle activité :

- Le formulaire de demande d'inscription au tableau de l'Ordre (accessible sur notre site internet),
- La déclaration sur l'honneur de non-enregistrement (accessible sur notre site internet),
- Le certificat de radiation du Conseil de l'Ordre des sages-femmes de Polynésie française,
- L'attestation de paiement de votre cotisation ordinale.